

Délibération n° 2018-06-03

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 17 décembre 2018

Objet

Adhésion à
 l'Association Rivière
 Rhône Alpes
 Auvergne (ARRA²)

Rapporteur

RAVEL Pierre

Date de convocation

10 décembre 2018

**Date d'affichage du
 compte rendu**

21 décembre 2018

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 126
 Présents : 88
 Votants : 92
 Pour : 92
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	VEZON Christophe (S)	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
		MEALLET Roger-Jean
MONIET-FIEVET Jean-Marc		NICOLLET Michel
		OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	COUTAREL Bernard (S)
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	POULOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
ROCHETTE Christophe	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		SALVINI Luc
SAUVANT Jean-Pierre	SOLIGNAC Maurice (S)	THEVIER Gérard
TINET Georges		
VARISCHETTI Martine	VEISSIÈRE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (4) : ALETON Danielle à VARISCHETTI Martine, BERTHELOT Pascal à LEGENDRE Denis, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (8) : BOYER Elie, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, LETELLIER Josiane, PELOU Michel, SAUX Marie-Pierre.

Absents (34) : BARBET Laurent, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BESSEYRE Fabien, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DESGEORGES André, DYNDA Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, GREGORIS Cécile, HERCEGFI Serge, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MOREL Jacques, NÔ Lucien, NUÑEZ Aurélie, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, TOULOUZE Michel, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-33 ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire souhaite adhérer, comme cela avait été fait en 2017, à l'Association Rivière Rhône Alpes ARRA² ;

CONSIDÉRANT que cette association reconnue dans le domaine de l'eau et de la gestion des milieux aquatiques anime depuis 1999 un réseau de plusieurs centaines de professionnels pour **échanger, partager les expériences et améliorer les connaissances techniques** sur des thématiques de plus en plus complexes autour de la **gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau** ;

CONSIDÉRANT que les membres de l'ARRA² sont à la fois des personnes (salariés du public et du privé) et des structures (en tant que personnes morales) : conseils généraux, administrations et établissements publics, syndicats de rivière, bureaux d'études et entreprises, associations, organismes de formation et de recherche ;

CONSIDÉRANT que l'association mène les actions suivantes :

- Organisation de journées techniques d'information et d'échanges, ainsi que de sorties de terrain (les pêches aux cas pratiques) pour favoriser l'échange d'expériences et valoriser les actions mises en place localement par les structures de gestion d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Élaboration de documents techniques, visant à capitaliser et diffuser les connaissances et les retours d'expériences des acteurs de la gestion des milieux aquatiques (comptes rendus, cahiers techniques, guides, etc.) ;
- Animation du site web, référence au niveau national pour les professionnels, dont le forum est un lieu d'échange important pour la structuration du réseau ;
- Animation de réseaux professionnels et groupes de travail pour des professionnels ciblés : techniciens de rivière, etc. ;
- Des actions de promotion de l'emploi et des métiers de la gestion des milieux aquatiques ;
- Réalisation de plusieurs enquêtes auprès des professionnels des métiers de l'eau ;
- Des innovations techniques et des liens avec la recherche scientifique (projets européens et partenariats divers) ;
- Des partenariats techniques sur des sujets complémentaires à la gestion des milieux aquatiques (urbanisme, etc.) ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver, à compter de 2018, l'adhésion de l'Agglo Pays d'Issoire à l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA²) ;
- de valider le versement de la cotisation annuelle, qui s'élève à 300 euros pour 2018, et d'inscrire au budget la somme correspondante ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mandater chaque année la somme correspondante à réception des appels à cotisation ;
- de désigner Monsieur Pierre RAVEL, en tant que représentant titulaire, et Monsieur Yves COSTE, en tant que représentant suppléant, pour représenter l'Agglo Pays d'Issoire au sein de l'ARRA² ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 28/12/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/12/2018